

Octobre 2015

## FICHE n° 42

### Lutte contre les violences intrafamiliales

*Service émetteur : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) Service Politique de la ville.*

*Coordonnées du service : 05 63 21 18 08*

*Personnes à contacter : Brigitte LAMOURI*

20% des homicides en France ont lieu au sein des couples, et le plus souvent en présence des enfants quand ils ne sont pas eux-mêmes victimes directes (35 en 2014). En Tarn-et-Garonne, les forces de l'ordre sont appelées à intervenir plus de trois fois par jour dans ce cadre.

Les maires, ou leurs services, sont fréquemment informés, sollicités pour ce qui est perçu comme des conflits, des différends familiaux. Il s'agit le plus souvent de violences intrafamiliales dont le coût humain et économique est très lourd, tant pour les victimes et leurs enfants, que pour la société toute entière. Pour mémoire, le coût économique des violences est évalué à 3,6 Milliards d'euros par an.

L'article L.132-1 du Code de la sécurité intérieure précise la compétence et les pouvoirs du maire en matière de sécurité publique et de prévention de la délinquance.

Afin de concourir à la mise en œuvre de ces missions en matière de prise en charge des situations et victimes de violences intrafamiliales, l'observatoire départemental des violences faites aux femmes met à votre disposition les services d'une coordinatrice en matière de violences intrafamiliales. Elle concourt, aux côtés du Procureur de la République, au dispositif de télé protection : le Téléphone Grave Danger.

**Coordinatrice Violences Intrafamiliales**  
**Mme Christelle LEUDIERE**

#### Mission

⇒ assurer la coordination des interventions des différents acteurs concernés par la thématique afin de garantir une prise en charge globale et dans la durée, des femmes victimes de violences et de leurs enfants.

#### Modalités d'exercice

- ➔ Saisine directe (par les victimes, par les professionnels) au **06 81 82 00 00**
- ➔ Permanences en commissariat :
  - Montauban : lundi, mardi et jeudi matin 8h-12h
  - Castelsarrasin : vendredi matin.
- accueil sur rendez-vous au 5 Bd Garrison à Montauban
- déplacements en tout point du département

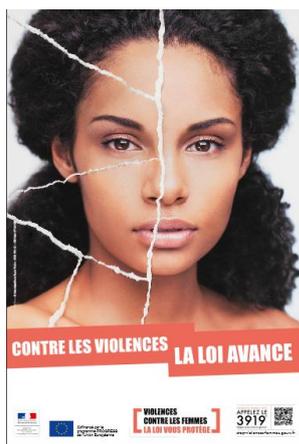
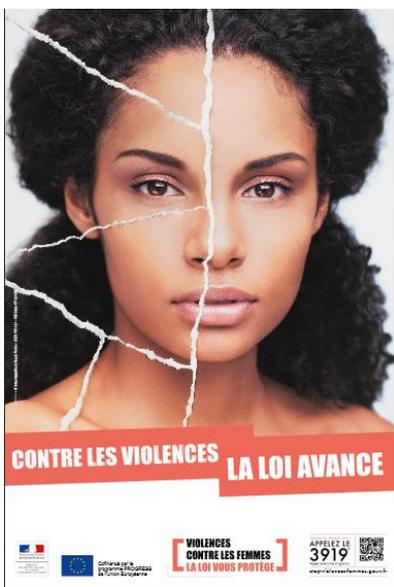
**06 81 82 00 00**

**coordinatrice.VIF@udaf82.fr**

Crée en 2014 et fort de 37 partenaires, tant institutionnels qu'associatifs, l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes poursuit, au titre de l'une de ses quatre priorités, un objectif de communication auprès des professionnels et du grand public.

Dans cette perspective, des outils de communication ont été créés et vous en serez destinataire dans les prochaines semaines.

Vous contribuerez à rendre cette délinquance intolérable en affichant et mettant à la disposition de vos administrés les documents suivants :



Affiche

Dépliant national  
15x21 cm 8 pages

Fiche départementale  
15x21 cm R/V



Dépliant format Pocket  
10x7 cm

**Pour tout renseignement :**

Contact DDCSPP Mission aux droits des femmes et à l'Égalité 05 63 21 18 08

[brigitte.lamouri@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:brigitte.lamouri@tarn-et-garonne.gouv.fr)

Informations sur le portail de l'État :

<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-Egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>